

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES GCD France SAS

LIVRAISON

1. Nos offres n'impliquent aucun engagement définitif de livraison.
Pour les marchandises non stockées, l'enregistrement des commandes est subordonné à l'acceptation des Usines productrices et à l'exécution de leurs engagements eux-mêmes dans les délais.
2. Les délais remis ne sont qu'indicatifs et approximatifs et les retards de livraisons quelles qu'en soit la cause et l'importance ne peuvent donner droit à une indemnité quelconque.
3. Les cas fortuits et de force majeure, tels que : la guerre, la grève, les contingentements, le manque de matière première, les accidents d'outillage ou toutes autres causes entravant l'activité de l'usine productrice nous permettent de suspendre ou d'annuler tout ou partie des commandes sans donner droit à indemnité.

PRIX

4. Pour les produits livrés, nos prix s'entendent départ usine. A partir du lieu de départ conventionnel, les marchandises voyagent aux risques et périls des acheteurs. Même si le prix est établi franco. Sauf toute erreur typographique ou manifeste sur les prix constatés et signés sur le Devis, Commande, Bon de Livraison et Facture pouvant être modifiés.
5. Les prix facturés sont ceux en vigueur à la date de livraison. Nous nous réservons donc le droit de modifier ceux stipulés dans nos offres et accusés de réception pour tenir compte des variations survenues entre-temps dans les éléments qui les déterminent tels que : prix appliqués par les usines productrices, frais de transport, droit de douane, taxes et droits divers, cours de change, etc.

PAIEMENT

6. Tous nos prix s'entendent pour règlement net comptant sans escompte à réception de facture sauf tout autre accord écrit de notre part, les marchandises expédiées jusque et y compris le dernier jour du mois comptant valeur du mois. Les factures n'ayant pas été réglées dans les conditions de paiement convenues seront majorées de plein droit et sans mise en demeure, des intérêts de retards correspondants, calculés selon les conditions usuelles de banque.
Faute par l'acheteur d'observer les conditions de règlement convenues, dès le premier non-paiement, la totalité de nos factures et effets en cours devient exigible de suite.

Le non-paiement de cette facture à son échéance, entraînera la facturation de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal (taux fixe pour l'année) conformément à la loi L.M.E 2008-776 du 04.08.2008, article L. 441-6, alinéa 12 du code de commerce.

Les pénalités de retard sont exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la facture. Tout frais lié au rejet bancaire sera refacturé. Le décret N° 2012-1115 du 2.10.2012 fixe à 40 euros, le montant de l'indemnité forfaitaire de recouvrement à compter du 1^{er} Janvier 2013, outre les pénalités de retard déjà prévues par la loi, et prévoit également de l'indemnité forfaitaire de recouvrement exposés sont supérieurs au moment de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

En cas de défaillance du client obligeant la Société GCD France à recourir à un service contentieux pour le recouvrement de sa créance, l'intégralité des dépenses exposées pour ce recouvrement sera imputée au client y compris les frais de traitement de notre cabinet juridique de Lyon.

Les marchandises objet du présent contrat sont grevées d'une clause de réserve de propriété.

En cas de non règlement dans les délais prévus, le vendeur sera en droit de reprendre les biens vendus, conformément aux dispositions de la loi 80-335 du 12-5-80.

GARANTIE

7. Ne seront recevables que les réclamations formulées dans la quinzaine de réception de la marchandise à peine de forclusion.
8. Notre garantie se limite à celle accordée par l'usine productrice dans le bénéfice de laquelle nos clients se trouvent subrogés

DOMICILIATION

9. Les ventes sont payables à Taluyers et les tribunaux de Lyon sont seuls compétents en cas de contestation.
10. Toute remise ou acceptation de commande par nos cocontractants implique, comme condition sine qua non, l'adhésion sans réserve des présentes conditions générales et la renonciation par eux à toutes stipulations contraires pouvant figurer dans leurs propres bons de commande ou dans leurs conditions générales d'achat ou de vente.